

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2006

Sécurisation du Chef-Lieu

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Personnel communal : augmentation du nombre d'heures hebdomadaire et renouvellement d'un contrat de travail
- Convention avec M. ALBERT Gérard pour la régularisation du chemin rural de Saint Lazare

CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un avenant au marché pour la fourniture des repas de la cantine scolaire afin d'assurer le service pour les 3 et 4 juillet. Le marché initial prévoyait une livraison des repas jusqu'au 30 juin.

Il ajoute que le marché s'arrêtant au 30 juin, il est donc nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres pour la fourniture des repas à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal décide de s'associer avec la caisse des écoles d'Albens, le SIVU des Ires, le SIVU des écoles de Cessens et Saint-Germain-La-Chambotte et la Commune de Saint-Ours de procéder à la consultation d'entreprise et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

CREATION D'UNE AIRE DE TRI SELECTIF ET AMENAGEMENT D'UN BATIMENT TECHNIQUE COMMUNAL

Dans sa séance du 28/01/2005 le Conseil Municipal avait approuvé le projet de création au lieudit les Darmand d'un site de tri sélectif et d'un bâtiment technique communal.

Il avait également décidé de poursuivre l'acquisition soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation de l'emprise d'une surface de 1250 m² supportant le bâtiment de l'ancienne fruitière s'exerçant sur la parcelle au lieudit « les Sablons » section B n° 193 appartenant à Mlle BOUVIER Monique nécessaire à la réalisation du projet communal.

Le Conseil Municipal avait alors demandé à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches administratives en vue de solliciter du Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis des Domaines fixant la valeur des biens concernés et des résultats des négociations engagées auprès du propriétaire de la parcelle concernée par cette opération qui accepterait sous réserve de l'avis favorable de la SAFER, la vente de l'emprise et du bâtiment moyennant le prix de 27 840,00 € comprenant la valeur du sol et du bâtiment, toutes dépréciations et indemnité de réemploi versée au titre de la DUP et de l'Emplacement Réservé.

Il donne lecture des conditions de la Promesse de Vente qui a été adressé à Mlle BOUVIER Monique prévoyant notamment le piquetage préalable, la mise en place d'une clôture, la prise en charge des frais de documents d'arpentage et de frais de Notaire lequel sera établi chez Maître AYMONIER, Notaire à ANNECY.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la procédure et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente.

CREATION D'UN PARKING ET SECURISATION DU CHEF-LIEU

Pour faire face à l'augmentation du nombre de famille et donc du nombre de véhicules stationnés aux heures de rentrée et sortie des classes, le Conseil Municipal a décidé de créer un parking d'environ 50 places sur la parcelle n° B et de sécuriser le Chef-Lieu par une zone 30 et des plateaux ralentisseurs sur les RD 211 et 49.

La Maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée par le Cabinet DAVIET Ingénierie.

PERSONNEL COMMUNAL

Face aux heures complémentaires effectuées par Mme BREANT Dominique, agent des services techniques, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires à cet agent et de passer ainsi à 28 heures par semaine.

Il décide également de renouveler le contrat de Mme PICOLLET Monique, agent des services techniques du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007.

ROUTE DE SAINT LAZARE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de régularisation de la Route de Saint Lazare en vue de son incorporation dans le domaine public.

Le Conseil Municipal charge Monsieur ALBERT Gérard, expert foncier, de suivre ce dossier.

NETTOYAGE DES RUISSEAUX

Le nettoyage des ruisseaux de Gorsy, Clair, de Baffret et de la Cave a été effectué par l'entreprise RIVIERES ET FORETS et une convention sera établie avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres et d'Écoulement des Eaux de la Plaine de la Deysse pour l'attribution des subventions correspondantes.

URBANISME

C.U.

- ⇒ Déposé par M. BERLIOZ Pierre sur les parcelles n° A 710 et 713 située aux Lansard en vue de la constructibilité
- ⇒ Déposé par M. ROCHE Philippe sur la parcelle A 111 située aux Lansard en vue de la constructibilité
- ⇒ Déposé par Mlle PORTIER Julie sur les parcelles A 817 et 819 situées à Marcellaz en vue de la constructibilité

R.U.

- ⇒ Déposé par Me CHOPART pour M. BESNARD Philippe sur la parcelle n° B 717 située aux Grands Champs
- ⇒ Déposé par Me GIROUD pour Monsieur FAVRE Robert sur les parcelles n° X 383 et 384 situées à Novellon en vue de la vente
- ⇒ Déposé par Me GIROUD pour M. VAGNEUX René sur la parcelle n° Z 39 située aux Traverses en vue de la succession.

P.C. modificatif

- ⇒ Déposé par M. LALLEMANT Sylvain sur la parcelle n° B 324 située au Chef-Lieu vue de l'extension du bâtiment existant.

PC

- ⇒ Déposé par Mme SMOJVER Jacqueline sur la parcelle n° A 562 située aux Lansard en vue de la construction d'un abri de jardin et véhicules
- ⇒ Déposé par M. LANOIR Jean-Yves sur la parcelle n° A 626p située à Marcellaz en vue de la construction d'une maison individuelle
- ⇒ Déposé par M. MEHEUST Pascal sur la parcelle n° A 626p située à Marcellaz en vue de la construction d'une maison individuelle
- ⇒ Déposé par M. STANESCU Richard sur les parcelles n° A 626p, 627p et 629p situées à Marcellaz en vue de la construction d'une maison individuelle
- ⇒ Déposé par M. RODRIGUES Pédro sur les parcelles n° A 626p, 627p et 629p situées à Marcellaz en vue de la construction d'une maison individuelle
- ⇒ Déposé par M. TUREAUX Fabien sur la parcelle n° A 628 située à Marcellaz en vue de la construction d'une maison individuelle

Déclaration de travaux

- ⇒ Déposée par M. DUCROZ Guy sur la parcelle n° A 320 située aux Lansard vue de la pose d'un toit sur une ancienne fosse à fumier
- ⇒ Déposée par M. ZANIER Georges sur les parcelles n° A 225 située aux Lansard en vue de la construction d'un abri de jardin
- ⇒ Déposée par M. LOZIER Bernard sur les parcelles n° C 358 et 375 situées à Chamberaz en vue de la construction d'un abri de jardin